

les moyens employés dans ce cas, surtout quand cette nécessité de faire vite qu'on invoque comme excuse n'est appuyée que par les députés créditistes pour des raisons vagues et non valables.

Au sujet du bill proprement dit, je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ont déjà dit certains députés. On a accusé notre parti et celui de la CCF de se répéter. Je ne ferai donc pas de répétition. Une revue américaine a bien qualifié un des principaux actionnaires de la *Trans-Canada Pipe Lines* de "wheeler-dealer" du Texas. On a fort bien exposé les relations de M. Clint Murchison avec la *Trans-Canada Pipe Lines*. D'autres députés en ayant exposé les divers aspects, je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'ils ont dit.

Peut-être plairait-il aux députés de savoir ce qui se passe quand M. Murchison obtient la haute main sur un service d'utilité publique. J'ai sous la main un numéro du *News* d'Indianapolis, du 6 avril 1956. Apparemment, M. Murchison a la maîtrise de l'*Indianapolis Water Company*, société d'utilité publique qui, vraisemblablement, fournit de l'eau aux citoyens de cette ville. Voici un extrait de ce journal:

Les Murchison de Dallas (Texas) ont vendu le quart de leurs actions ordinaires dans l'*Indianapolis Water Company*, réalisant un bénéfice de près d'un million peut-être.

La vente a été faite "vers le 1<sup>er</sup> avril", suivant James H. Clark, de Dallas, un des principaux actionnaires, et adjoint administratif des Murchison.

Clark a refusé de révéler le prix de vente, mais les actions ont été cotées à environ \$39. John D. Murchison et Clint Murchison, fils qui ont fait la vente, ont acheté les actions en 1952 quand elles étaient cotées à \$18.

Les actions vendues, qui sont allées à des portefeuillistes non identifiés d'Indianapolis, représentaient "environ le quart des actions" détenues par les deux Murchison, a dit Clark.

L'article poursuit en parlant de la haute main sur ce service d'utilité publique:

Quand on lui a demandé si les Murchison détenaient encore la direction effective de la compagnie, M. Clark a donné au *News* la réponse suivante:

"C'est une déclaration assez exacte que de dire que les Murchison détiennent la direction effective. Tant qu'il n'est question que d'activité normale, nous avons en effet la direction effective. Mais si nous tentions de faire des bêtises, nous ne l'aurions certainement pas."

On me dit que si les actions de cette compagnie d'eau à Indianapolis ont monté, c'est parce que les tarifs ont été augmentés quand M. Murchison a pris la direction, ce qui a fait monter le prix des actions du fait que le placement devenait plus lucratif. Je sais très bien que mes honorables vis-à-vis ne manqueront pas de dire que la Commission des transports réglerait les prix demandés par la *Trans-Canada Pipe Lines*. Nous l'avons déjà entendu, et c'est

[M. Nesbitt.]

parfaitement exact, mais il n'en demeure pas moins que depuis quelques années le Gouvernement fait tout son possible pour aider la *Trans-Canada Pipe Lines*. Il ne me paraît guère douteux que si un jour la *Trans-Canada Pipe Lines* exploitait ce pipeline et désirait une augmentation du tarif, il suffirait à cette compagnie d'avancer n'importe quel argument pour que la Commission des transports l'autorise à augmenter ses prix.

Le Gouvernement a eu recours à bien des méthodes pour faire adopter de force cette mesure législative par le Parlement. Depuis le commencement de ce débat, nous avons vu appliquer diverses formes de clôture. La première a été appliquée avant même que la discussion s'amorce, ce qui est un fait unique et significatif dans les annales du régime parlementaire au Canada. Nous sommes maintenant en comité où nous constatons que nous ne pouvons discuter les articles 1, 2 et 3. Comme le savent les honorables députés, si le premier article d'un projet de loi est réservé, pour employer une expression dont on s'est servi souvent, cela veut simplement dire que les questions que nous aimerions poser à propos du financement ne peuvent être posées.

Nous en venons maintenant à une autre formule de clôture, proposée celle-là par le premier ministre aujourd'hui même. Elle n'est pas vraiment différente; c'est toujours la même chose. Mais le parallélisme est plutôt choquant!

Je me demande si quelqu'un doute vraiment que la date limite du 7 juin prévue dans l'accord du Gouvernement avec la *Trans-Canada* ne l'a pas été à l'instigation même du Gouvernement. A cette date, si le Parlement n'a pas voté l'argent, l'accord dégage la *Trans-Canada* de l'obligation de finir l'entreprise avant la fin de l'année. Le Gouvernement croit-il vraiment faire ainsi excuser la hâte sur laquelle il insiste tant à l'heure actuelle? Pas du tout! C'est simplement de la part du Gouvernement un prétexte pour recourir à la clôture sous une forme nouvelle et odieuse afin de restreindre le débat et de faire en sorte que le bill n° 298 ne soit pas déferé au comité compétent qui aurait mis à jour toutes les machinations tortueuses et mystérieuses de la *Trans-Canada Pipe Lines*.

Ce n'est qu'à un comité de ce genre que les membres de la Chambre peuvent obtenir des réponses à une foule de questions. Mon collègue de Middlesex-Est, par exemple, a signalé qu'une société de Welland lui annonce par télégramme qu'au début de l'année prochaine elle pourra fabriquer du tuyau de 34 pouces et cependant le Gouvernement a pré-